



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AGEFICE, le Fonds d'Assurance Formation du Commerce, de l'Industrie et des Services, et la Caisse des Dépôts favorisent l'accès à la formation des chefs d'entreprise au travers d'une convention d'abondement de 10 millions d'euros au Compte personnel de formation

Paris, le 7 novembre 2024

L'AGEFICE, le Fonds d'Assurance Formation du Commerce, de l'Industrie et des Services, et la Caisse des Dépôts s'engagent à accompagner les chefs d'entreprises et leurs conjoints collaborateurs de ces secteurs d'activités dans leur développement professionnel en signant une convention d'abondement de 10 millions d'euros au Compte personnel de formation (CPF). Ce dispositif d'abondement permet aux financeurs d'alimenter les comptes CPF des titulaires afin de compléter leurs droits acquis jusqu'à 80% du reste à payer de la formation souhaitée. L'abondement se déclenche automatiquement via « Mon Compte Formation » au moment de l'achat de la formation professionnelle.

L'AGEFICE et la Caisse des Dépôts s'engagent afin d'encourager la formation professionnelle des chefs d'entreprises dans le cadre du CPF

L'AGEFICE assure la gestion des fonds issus de la collecte de la contribution à la formation professionnelle et le financement des formations pour les chefs d'entreprises et conjoints collaborateurs de trois secteurs d'activité : le commerce, l'industrie et les services. Elle a pour mission de favoriser la montée en compétence de ce public en leur permettant l'accès à la formation professionnelle.

Les indépendants ont également besoin de suivre des formations longues et qualifiantes. Pour diversifier les solutions proposées aux chefs d'entreprises, l'AGEFICE a décidé de réserver une enveloppe financière de 10 millions d'euros à l'abondement des demandes de financement des formations dans le cadre du CPF.

La simplification des démarches administratives, grâce au parcours d'achat direct permis par la plateforme « Mon Compte Formation », et l'automatisation du co-financement, a pour objectif d'inciter les chefs d'entreprises et leurs conjoints collaborateurs à utiliser ce service.

*« Les travailleurs non-salariés occupent des fonctions aux contraintes spécifiques qui peuvent limiter leur accès à la formation. Il est important de les soutenir dans leur développement professionnel en élargissant et complétant les modalités de formation auxquelles ils ont droit », affirme **Marianne Kermaal-Berthomé, directrice des politiques sociales de la Caisse des Dépôts.** « Rendre les modalités d'accès plus flexibles est un enjeu majeur de développement de la formation professionnelle. C'est notre objectif au travers Mon Compte formation ».*

« Nos ressortissants, chefs d'entreprise des secteurs du commerce, de l'industrie et des services, s'engagent encore trop peu dans des parcours de formation qualifiants et certifiants. Notre partenariat avec la Caisse des Dépôts, matérialisé par cette enveloppe de 10 millions d'euros, marque notre volonté

*de transformer cette réalité », ajoute **Eric Chevée, mandataire CPME et président de l'AGEFICE.***
« En proposant un abondement automatisé au CPF, nous levons les freins techniques et financiers qui pouvaient décourager nos dirigeants. Notre volonté reste claire : faire de la formation un levier de développement accessible à l'ensemble de nos ressortissants, sans qu'aucun projet professionnel ne soit écarté faute de moyens ou de complexité administrative. C'est là le cœur de notre mission et de notre responsabilité envers les entrepreneurs qui font la vitalité de nos territoires. »

La Caisse des Dépôts, garante de la mise en œuvre de la politique d'abondement

La Caisse des Dépôts s'est vu confier le développement de l'accès à la formation professionnelle par la réforme de la formation professionnelle de 2018. La convention signée avec l'AGEFICE est une concrétisation du travail de promotion assuré en amont par les équipes de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts auprès des financeurs tiers notamment. Grâce à « Mon Compte Formation », les usagers peuvent bénéficier d'un abondement en droits complémentaires de la part d'un financeur qui a signé une convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts. La convention précise les règles d'éligibilité définies par le financeur et le budget alloué à la politique d'abondement.

L'AGEFICE rejoint le FAFCEA, le fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise exerçant une activité artisanale qui a signé une convention d'abondement avec la Caisse des Dépôts en juillet 2023. Au total, 17 conventions d'abondements sont actives entre des acteurs publics et privés et la Caisse des Dépôts permettant ainsi au CPF de s'inscrire au plus près des besoins du marché du travail, notamment à l'échelle locale.

A propos de l'AGEFICE

L'AGEFICE (Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprise) est le Fonds d'Assurance Formation de référence pour les dirigeants des secteurs du Commerce, de l'Industrie et des Services.

Gouvernée par les organisations patronales (CPME, MEDEF, U2P) et consulaires, l'une de ses premières missions est de favoriser la montée en compétences des travailleurs non-salariés et de leurs conjoints collaborateurs en facilitant l'accès à la formation professionnelle.

Ces sont ainsi plus de 70 000 chefs d'entreprise qui sont annuellement accompagnés dans leurs projets de formation.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

caissedesdepots.fr

X in f @ 

Contacts presse

AGEFICE : Stéphane KIRN – contact@agefice.fr – 01 44 69 80 10

Groupe Caisse des Dépôts : Anne-Lise LUCAS – anne-lise.lucas@caissedesdepots.fr – 06 83 78 09 28